



COMITE HAUTE-SAVOIE CYCLISME



Crédit Mutuel



La Région Auvergne-Rhône-Alpes



Intermarché SUPER

DOUVAINE

## CHALLENGE FFC74 U17 (Cadets) 2025 –

Comité Départemental FFC de la Haute-Savoie

Sponsor : Intermarché Super Douvaine



### RÈGLEMENT

#### CATÉGORIES :

Ce challenge est ouvert à tous les coureurs licenciés F.F.C. ou Swiss Cycling de la catégorie U17 (Cadets) (coureurs nés en 2009 et 2010, catégorie U17 UCI).

**ÉPREUVES** : 10 épreuves sur route ont été choisies pour ce Challenge (calendrier provisoire) :

1	30 mars 2025 :	10ème Annemasse – Bellegarde Cadets	VC Annemasse
2	24 mai 2025 :	12ème Grimpée des Voirons, Bons en Chablais	VC Douvaine
3	01 juin 2025 :	Prix des Hermones, Le Lyaud (support Championnat 74)	Évian Vélo
4	29 juin 2025 :	Prix de la Carrosserie Pais, Ville La Grand	VC Annemasse
5	06 juillet 2025 :	31ème Prix de Présilly	VC St-Julien en Genevois
6	13 juillet 2025 :	Grand Prix de Cervens	Évian Vélo
7	10 août 2025 :	35ème Prix de Thairy	VC St-Julien en Genevois
8	07 septembre 2025 :	Grand Prix du Faucigny, Scionzier	VC Cluses Scionzier
9	28 septembre 2025 :	Grand prix de St-Pierre en Faucigny	Bonneville Arve & Borne Cyclisme
10	12 octobre 2025 :	Chrono de Scientrier, Scientrier	Hte-Savoie Mt Blanc

**CLASSEMENT** : chaque épreuve attribue un nombre de points :

1 <sup>er</sup> : 30 pts	2 <sup>ème</sup> : 25 pts	3 <sup>ème</sup> : 21 pts	4 <sup>ème</sup> : 18 pts	5 <sup>ème</sup> : 16 pts
6 <sup>ème</sup> : 14 pts	7 <sup>ème</sup> : 12 pts	8 <sup>ème</sup> : 10 pts	9 <sup>ème</sup> : 8 pts	10 <sup>ème</sup> : 6 pts
11 <sup>ème</sup> : 5 pts	12 <sup>ème</sup> : 4 pts	13 <sup>ème</sup> : 3 pts	14 <sup>ème</sup> : 2 pts	15 <sup>ème</sup> : 1pt.

En cas de sélection par un Comité Départemental ou par un Comité Régional le jour d'une épreuve du challenge, une seule fois dans le même week-end et 2 fois au maximum dans l'année, le coureur reçoit un bonus de 10 points à condition toutefois qu'il ait déjà marqué des points lors d'une précédente épreuve du Challenge avant cette sélection. (dans ce cas le président du club du coureur adressera un mail à Patrick Bovo ([bvpk74@gmail.com](mailto:bvpk74@gmail.com)), accompagné d'une preuve de cette sélection)

Le classement général est défini en additionnant le nombre de points obtenus après chaque épreuve.

Le vainqueur du challenge est le coureur qui a le plus de points après les 10 épreuves et ayant marqué au moins 2 fois des points. En cas d'ex æquo, les coureurs seront départagés par le nombre de 1ères places, puis de 2èmes places, puis le nombre de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, le classement obtenu lors de la dernière épreuve du challenge sera déterminant.

Le classement provisoire du Challenge sera mis à jour le plus tôt possible après chaque manche et sera publié sur le Padlet du Comité Départemental FFC74, lien : <https://padlet.com/pkbv74/organisations-comite-ffc74-j20p1d8wmjx101te> (également accessible via le QR code en haut de cette page)

#### RÉCOMPENSES :

Au 10 premiers du classement général final établi après les 10 épreuves, prix en nature exclusivement.

La remise des prix se déroulera en fin de saison, dans les locaux d'Intermarché à Douvaine. Les coureurs concernés et leurs présidents de clubs seront avisés par courriel. **Les coureurs absents à cette cérémonie ne pourront prétendre à leurs prix.**

**Comité d'organisation** : Jean-Yves Voisin, Patrick Bovo, Franck Barbe, Emmanuel Chaussard. Toutes les éventuelles réclamations seront à adresser à Patrick Bovo ([bvpk74@gmail.com](mailto:bvpk74@gmail.com)) au plus tard à J+3 après chaque manche. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Les réclamations seront examinées par le Comité d'organisation, dont les décisions seront irrévocables et ne seront pas contestables.